
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 13	Séance du vendredi 01 décembre 2023 L'an deux mille vingt-trois et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 24 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel PAGNIER.
<u>Présents :</u> 8	<u>Sont présents:</u> Daniel PAGNIER, Alain BATUT, Odile TRIMOREAU, Isabelle LARRUE, Corinne JANAITIS, Olivier VINCENT, Jean-Paul LAURENT, Claude LÉGER
<u>Votants:</u> 12	<u>Représentés:</u> Gérard LANGILLIER, Nathalie GRAS, Benjamin LEBRUN, Stéphanie MASSOC
	<u>Excuses:</u> Jeanne GRAND
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Alain BATUT

Le procès-verbal du 29 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

1- Enveloppe budgétaire 2024.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'enveloppe budgétaire des heures supplémentaires des différents employés communaux. Ces heures peuvent être attribuées pour l'année 2024 à travers la lecture de leur grille d'indice pour un montant de 4 482.90 €

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- donne son accord à l'unanimité pour organiser cette enveloppe,
- et autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

2- Prime de pouvoir d'achat.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'application de la prime de pouvoir d'achat

Cette prime initialement prévue pour la fonction publique d'état et la fonction publique hospitalière mais laissée à la libre appréciation des élus concernant la fonction publique territoriale.

Cette prime est individualisée, à la discrétion de la commune et sous le contrôle du centre de gestion. Afin de souligner le travail fourni par nos collaborateurs et au vu du coût de la vie, l'ensemble du conseil après en avoir débattu, désire qu'une enveloppe contenant une somme globale de mille quatre cents euros soit fléchée vers cette prime de pouvoir d'achat. Chaque personnel recevra une décision individuelle proratisée en fonction des horaires hebdomadaires. Cette prime doit être acceptée par le comité social du centre de gestion qui se réunira courant janvier.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- donne son accord à l'unanimité pour organiser cette prime de pouvoir d'achat,
- et autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

3- Décision modificative de budget.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le budget actuel jusqu'à la semaine dernière était encore provisoire. Suite à la mise à jour des instructions budgétaires et comptables, nous devons modifier le budget de la façon suivante :

L'affectation du résultat aurait dû être :

- recettes d'investissement : compte 001 → 64 719.33 €
- dépenses d'investissement : compte 1068 → 64 719.33 €

il convient également de réduire la section de fonctionnement pour équilibrer le budget :

- recettes de fonctionnement : compte 002 → - 25 229.31 €
- dépenses de fonctionnement : compte 615221 → - 25 229.31 €

Monsieur le maire propose,

le conseil municipal délibère,

- et donne son accord à l'unanimité,
- et autorise monsieur le Maire à faire effectuer la- dite décision modificative.

4- Agents recenseurs.

Au vu du futur recensement, qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024, monsieur le Maire propose au conseil municipal de mandater deux personnes :

- Mme Annick SAGET
- M. Gérard RONDEAU

Ces personnes auront une formation le 4 et 11 janvier 2024 à Thorigny-sur-Oreuse. L'agent coordinatrice sera madame Laure PREVOT.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- donne son accord à l'unanimité à monsieur le Maire pour nommer ces deux agents recenseurs,
- et autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

5- Renouvellement dérogation temps scolaire de 4 jours.

Monsieur le maire nous informe de la sollicitation de l'inspection académique à propos du temps scolaire de quatre jours. En effet, cette mesure est dérogatoire et demande un renouvellement tous les trois ans. Après en avoir débattu, et avoir entendu l'avis favorable du conseil d'école, le conseil est pour le maintien de la semaine de quatre jours, à savoir lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30/11h30 et 13h30/16h30.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- donne son accord à l'unanimité à monsieur le Maire pour maintenir la semaine de quatre jours,
- et autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

6- Point sur le centre de loisirs

En cette fin d'année, Monsieur le Maire demande à madame Claude LEGER de faire un point sur le centre de loisirs.

Les vacances d'automne ont permis d'accueillir 189 enfants sur deux semaines, soit ratio très significatif de 21 enfants par jours.

Le centre de loisirs veut tendre la main aux adolescents de nos communes. Pour ce faire, des rencontres au niveau des élèves du collège et du lycée auront lieu autour d'une soirée pizza. Charge à nos jeunes d'établir leurs envies et d'établir leurs propres feuilles de route.

Il faut établir des projets communs afin de créer une émulation pour nos futurs citoyens.

7- Point sur les jeux satellites à Courgenay

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet des jeux satellites initiés par Mathilde Laly Potier et les Curginiens d'ici et d'ailleurs . Le site du camping de Courgenay a été retenu par le comité départemental olympique et sportif de l'Yonne.

Dans ce site unique au Nord de l'Yonne, la culture se mêlera aux sports pendant le week-end du 8 et 9 juin 2024.

Madame Mathilde Laly Potier et son association « Curginiens d'ici et d'ailleurs » sera à la manœuvre en temps qu'initiatrice du projet. La communauté de commune et le département sont tout entier tourné vers cet événement.

Dès à présent, nous sommes à la recherche de bénévoles petits ou grands pour faire vivre cette grande fête amicale et sportive.

8- Voyage scolaire en Angleterre – Collège-

Madame Claude LEGER prend la parole pour effectuer un point de situation sur le voyage scolaire « sur les traces du Général De Gaulle »

Monsieur le Maire a été destinataire d'un courrier de madame la chef d'établissement du collège Gaston Ramon de Villeneuve l'archevêque.

Un certain nombre d'élèves de troisième encadrés par leurs professeurs sont volontaires pour effectuer un parcours sur les traces du général De Gaulle. Ils iront à Londres dans un premier temps puis sur les plages du débarquement sur leur retour – 13 au 17 mai 2024.

Ce voyage pédagogique a un coût financier de 436€ par élève hors subvention ou ventes diverses.

Quatre élèves de troisième de notre commune sont retenus pour effectuer ce voyage unique. il est demandé une participation financière de la part de la commune.

Un échange constructif s'établit au sein du conseil. Après en avoir débattu, le conseil retient le principe de participation communale en fonction du quotient familial des quatre intéressés.

Quotient familial	Participation communale
0 à 700	150,00 €
700 à 1000	90,00 €
Sup à 1000	60,00 €

Il est demandé aux intéressés en retour d'effectuer un travail pédagogique pour la commune : participer le mercredi 8 mai 2024 à la commémoration de l'armistice avec ou sans exposition sur leur futur voyage ,...

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire, et de madame Claude LEGER
 - après avoir échangé sur le sujet,
 - après le vote à propos de la grille de participation,
 - donne son accord
 - sept voix POUR,
- Monsieur Olivier VINCENT s'abstient,
autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

9- Point sur les travaux enfouissement des lignes.

Monsieur le Maire expose au conseil les avancés sur les travaux de la rue André Thibord.

Le chantier se déroule selon le planning. La première tranche s'étend de la Place des Déportés au Chemin de Ronde. Un nouvel éclairage sera installé au chemin de ronde pour une valeur de 1380€.

10- point éclairage public

Monsieur le Maire informe le conseil des dernières avancées de l'éclairage public. Il a été convenu des horaires suivants sur la voie publique.

Matin ;

06 heure au levé du jour.

Soir ;

jusqu'à 21h30 sauf le vendredi, samedi et dimanche jusqu'à 22h00.

11- Suppléant(e) pour le syndicat de la caserne de gendarmerie.

Monsieur le maire informe qu'à la suite du départ de madame Catherine HUOT, aucun(e) suppléant(e) n'a été proposé(e) pour la remplacer.

Après un rapide tour de table, madame Corinne JANAITIS se propose pour suppléer le titulaire.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- donne son accord à l'unanimité à monsieur le Maire pour effectuer le changement de liste auprès du syndicat de la caserne de la gendarmerie,
- et autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

12- Question diverses.

Question de madame LARRUE :

L'indisponibilité de la borne de rechargement est récurrente. Malgré de nombreux appels, le service après-vente n'est pas intervenu.

Réponse : monsieur le Maire prend note et effectuera les contacts qui s'imposent pour remédier à ce problème récurrent

Information de Monsieur BATUT :

Madame Caroline CANDOTTI-BAILLY ouvre un cabinet en art thérapie au 7 grande rue en coordination avec le cabinet d'infirmière.

Des horaires adaptés permettront d'utiliser ces locaux afin d'effectuer des pratiques créatives pour le soutien et l'accompagnement des enfants, des adolescents, des adultes, personnes âgées,..

Une communication plus complète sera effectuée pour une ouverture le 8 janvier 2024. Souhaitons lui bonne chance.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h00.